

Cote du document: EB 2018/125/R.34  
Point de l'ordre du jour: 5 e) ii) b)  
Date: 14 novembre 2018  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Investir dans les populations rurales

## Mémoire du Président

### Proposition de financement additionnel à la République du Kenya pour le Programme de développement de l'aquaculture

#### Note pour les représentants au Conseil d'administration

##### Responsables:

##### Questions techniques:

**Esther Kasalu-Coffin**  
Directrice de pays de la  
Division Afrique orientale et australe  
téléphone: +254 (0) 20 762 1028  
courriel: e.kasalu-coffin@ifad.org

##### Transmission des documents:

**Deirdre McGrenra**  
Chef de l'Unité  
des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-cinquième session  
Rome, 12-14 décembre 2018

---

Pour: **Approbation**

## Table des matières

<b>Sigles et acronymes</b>	<b>ii</b>
<b>Recommandation pour approbation</b>	<b>1</b>
<b>I. Contexte et description du programme</b>	<b>1</b>
A. Contexte	1
B. Description du programme d'origine	1
<b>II. Justification du financement additionnel</b>	<b>2</b>
A. Description de la zone géographique et des groupes cibles qui bénéficieront des activités mises en œuvre grâce au financement additionnel	3
B. Composantes/résultats et activités du financement initial et du financement additionnel	3
C. Avantages, coût et financement.	4
<b>III. Risques associés à la mise en œuvre des activités au titre du financement additionnel</b>	<b>6</b>
<b>IV. Exécution</b>	<b>7</b>
<b>V. Instruments et pouvoirs juridiques</b>	<b>8</b>
<b>VI. Recommandation</b>	<b>8</b>

### Appendice

Updated Logical framework

## **Sigles et acronymes**

CPP	Comité de pilotage du programme
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
MoALF&I	Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'irrigation
PCT	Programme de coopération technique
PESEC	Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique
S&E	Suivi et évaluation
SDFA&BE	Secrétariat d'État de la pêche, de l'aquaculture et de l'économie bleue
UCP	Unité de coordination du programme
4P	Partenariat public-privé-producteurs

## Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement additionnel en faveur de la République du Kenya pour le Programme de développement de l'aquaculture, telle qu'elle figure au paragraphe 31.

## Proposition de financement additionnel pour le Programme de développement de l'aquaculture

### I. Contexte et description du programme

#### A. Contexte

1. Le Programme de développement de l'aquaculture a été approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2017 (document EB 2017/122/R.10) et est entré en vigueur le 22 juin 2018. Les dates initiales d'achèvement du programme et de clôture du financement ont été fixées respectivement au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2026. Le coût total du programme était initialement de 143,3 millions d'USD, y compris un prêt du FIDA de 40 millions d'USD, un déficit de financement de 27,9 millions d'USD (24 150 000 EUR), une contribution de 0,4 million d'USD de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) au titre d'un programme de coopération technique (PCT) complémentaire, une contribution de 31,4 millions d'USD du Gouvernement kenyan et une contribution des bénéficiaires d'un montant équivalent à 43,6 millions d'USD. Le projet du PCT de la FAO a été approuvé en septembre 2018 et lancé en octobre 2018. Le principal organisme d'exécution du programme est le Secrétariat d'État de la pêche, de l'aquaculture et de l'économie bleue (SDFA&BE) qui relève du Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'irrigation (MoALF&I).
2. Le présent mémorandum a pour objet l'approbation d'un financement additionnel au titre du cycle 2016-2018 du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP), sous forme d'un prêt de 27,9 millions d'USD accordé au programme à des conditions particulièrement favorables. Ce prêt fait suite à une demande formelle de financement additionnel formulée par le Gouvernement kényan afin de combler le déficit de financement pour le prêt du FIDA numéro 2000002052. Le programme a été conçu avec un déficit de financement qui devait être cofinancé à l'aide de ressources d'autres donateurs. Toutefois, lorsque l'accord de financement a été signé le 22 juin 2018, le déficit de financement devait encore être comblé.
3. Le but, les objectifs, les composantes et les sous-composantes du programme, ainsi que les modalités d'exécution et les dispositions financières, demeureront tels que formulés à l'origine. De même, les dates prévues pour l'achèvement du programme et la clôture du financement sont maintenues, soit respectivement le 30 juin 2026 et le 31 décembre 2026.

#### B. Description du programme d'origine

4. Le programme de développement de l'aquaculture vise à réduire la pauvreté et à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition dans les communautés rurales. Dans cette perspective, l'objectif de développement du programme est d'accroître les revenus, la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel des ménages ruraux pauvres travaillant dans l'aquaculture dans les comtés ciblés. Les principaux indicateurs pour mesurer les progrès réalisés sont le pourcentage de bénéficiaires faisant état d'une augmentation de leur revenu net annuel et le pourcentage de croissance de la consommation annuelle de poisson au niveau national.

Le programme sera exécuté dans le cadre des trois composantes ci-après:

- i) **développement des petites exploitations d'aquaculture**, qui vise à accroître l'efficacité, la rentabilité et la durabilité des activités d'aquaculture, en cours et nouvelles, dans des systèmes mixtes de petites exploitations, et s'accompagne d'activités axées sur le nutrition en vue d'améliorer la qualité des régimes alimentaires et la sécurité alimentaire dans l'ensemble des communautés rurales (79,7 millions d'USD);
- ii) **développement de la filière aquacole**, qui vise à renforcer l'efficience tout au long de la filière aquacole, en concentrant les efforts et les ressources du programme sur les opérations qui incluent directement les petits exploitants ou qui profitent de manière manifeste à la majorité des petits producteurs (55,8 millions d'USD);
- iii) **gestion et coordination du programme**, qui vise à assurer la coordination et la mise en œuvre complète du programme (7,8 millions d'USD).

## II. Justification du financement additionnel

### Performance de l'exécution du programme

5. Le Gouvernement a officiellement demandé un financement additionnel au titre de l'actuel cycle du SAFP pour combler le déficit de financement de 27,9 millions d'USD du programme. Le programme a été approuvé par le Conseil d'administration du FIDA en décembre 2017 avec un déficit de financement correspondant au montant demandé.
6. Grâce à ce financement additionnel, le programme sera en mesure de:
  - a) combler le déficit de financement afin d'assurer la mise en œuvre de toutes les activités du programme prévues lors de sa conception. Le déficit de financement se répartit comme suit entre les différentes composantes:
    - i) **Composante 1:** 15,9 millions d'USD, répartis par activité comme suit: i) développement des petites exploitations d'aquaculture: 13,6 millions d'USD; ii) développement d'entreprises à l'appui des petites exploitations: 1,9 million d'USD; et iii) initiatives communautaires en matière de nutrition: 0,4 million d'USD.
    - ii) **Composante 2:** 11,6 millions d'USD, répartis par activité comme suit: i) identification des zones d'intervention possibles: 3,0 millions d'USD; ii) investissement pour le développement des filières: 6,1 millions d'USD; et iii) environnement propice à l'aquaculture et services de soutien (participation à l'élaboration des politiques, vulgarisation, recherche, assurance qualité des poissons, etc.): 2,5 millions d'USD.
    - iii) **Composante 3:** 0,4 million d'USD, répartis pour financer les unités de coordination du programme (UCP) au niveau national et régional, soit 0,2 million d'USD pour chacune des UCP.
  - b) assurer l'échelonnement géographique complet dans 15 comtés. La conception du programme prévoit de commencer par six comtés au cours de la première année, avec la possibilité d'étendre la couverture aux 15 comtés ciblés, sous réserve de la disponibilité des fonds. Le financement additionnel demandé permettra de combler le déficit de financement existant pour assurer la mise en œuvre complète des interventions susmentionnées au profit des bénéficiaires cibles du programme, soit 35 500 ménages dans les 15 comtés ciblés, comme prévu lors de la conception du programme.
7. **État d'avancement de la mise en œuvre des activités de démarrage.** Grâce aux dispositifs d'aide au démarrage et de financement rétroactif approuvés par le FIDA, de respectivement 0,55 million d'USD et 0,36 million d'USD, le programme met en œuvre des activités clés pour assurer une exécution plus rapide, avec

l'appui constant du FIDA. Parmi ces réalisations figurent: i) l'organisme d'exécution a nommé un "facilitateur pour le démarrage du programme" afin de coordonner et de gérer le programme, en attendant le recrutement par voie concurrentielle du personnel clé de l'UCP par l'entremise d'une société indépendante spécialisée dans les ressources humaines, sélectionnée après approbation du FIDA; ii) le Comité de pilotage du programme (CPP) a été établi, il a tenu sa première réunion en janvier 2018 et il fournit des conseils stratégiques sur la mise en œuvre des activités de démarrage; iii) le facilitateur pour le démarrage dirige la rédaction du manuel d'exécution du programme et du plan de travail et budget annuel (PTBA) avec l'appui des UCP des programmes en cours financés par le FIDA; iv) un emplacement a été trouvé pour installer le bureau de l'UPC dans l'un des comtés, tandis que les passations de marchés nécessaires pour l'installation et la rénovation du bureau ont commencé; v) le gouvernement a alloué 37,6 millions de KES pour couvrir les activités susceptibles de faire l'objet d'un financement rétroactif, et vi) le cofinancement de 0,4 million d'USD du PCT de la FAO pour le programme a été décaissé pour financer les activités de renforcement des capacités institutionnelles.

## **A. Description de la zone géographique et des groupes cibles qui bénéficieront des activités mises en œuvre grâce au financement additionnel**

8. **Ciblage géographique.** Le programme est fondé sur une méthode de ciblage géographique échelonné, qui a une portée nationale mais qui cible les comtés à forte concentration d'activité aquacole, où la production est élevée et qui disposent d'infrastructures (transformation, commercialisation et recherche), de ressources en eau suffisantes et d'un potentiel commercial adéquat. Les critères de ciblage de la pauvreté sont également pris en considération dans la sélection des zones. Le programme ciblera 15 comtés (Migori, Kakamega, Homa Bay, Nyeri, Meru, Kirinyaga, Tharaka Nithi, Kisii, Kisumu, Siaya, Busia, Embu, Kiambu, Machakos et Kajiado). Sa mise en œuvre débutera dans six de ces comtés (Homa Bay, Migori et Kakamega (dans l'ouest du Kenya) et Kirinyaga, Nyeri et Meru (dans l'est et le centre du pays) au cours des deux premières années, puis sera étendue au besoin au début de la troisième année, sur la base de critères de sélection clairs.
9. **Bénéficiaires.** Le nombre total de bénéficiaires directs est estimé à 35 500 ménages, soit 213 000 personnes. Ces bénéficiaires sont de petits exploitants aquacoles des deux sexes (29 900), qui pratiquent la pisciculture à différents niveaux de production (subsistance et élevage moyen), dont 30% de femmes et 20% de jeunes. Les ménages bénéficiaires incluront 5 500 jeunes (50% d'hommes et 50% de femmes) qui bénéficieront de possibilités d'emploi et d'auto-emploi dans les segments non productifs de la filière aquacole. Le nombre total de bénéficiaires indirects devrait atteindre environ 300 000 personnes qui bénéficieront des initiatives axées sur la nutrition.
10. Les dates d'achèvement du programme et de clôture du financement demeurent les mêmes: respectivement le 30 juin 2026 et le 31 décembre 2026.

## **B. Composantes/résultats et activités du financement initial et du financement additionnel**

11. Le programme comprend deux composantes complémentaires qui visent à renforcer les filières aquacoles au profit des petits producteurs de poissons, des petits prestataires de services d'appui et de leurs communautés rurales:
  - i) **Composante 1. Développement des petites exploitations d'aquaculture:** l'objectif est de renforcer la capacité des petits exploitants, principalement des pisciculteurs, à accroître leur production et leur productivité, et de créer des opportunités pour les acteurs non piscicoles qui souhaitent développer des microentreprises dans la filière aquacole.

Les trois principales interventions sont les suivantes: i) appui à la production des petites exploitations aquacoles, à travers la mobilisation et la sensibilisation des communautés, la formation et le renforcement des capacités des bénéficiaires, la création de groupes de petits pisciculteurs, y compris des femmes et des jeunes, et le développement d'infrastructures d'aquaculture adaptées; ii) développement d'entreprises à l'appui de la production des petites exploitations aquacoles, à travers le renforcement des entreprises de soutien à l'aquaculture axées spécialement sur les jeunes; et iii) appui aux initiatives communautaires en matière de nutrition, y compris le financement d'enquêtes et d'études sur la nutrition, l'élaboration de programmes et de matériels de formation et le soutien aux activités communautaires en matière de nutrition. Aucune nouvelle activité ne sera lancée, étant donné que le déficit de financement était déjà inclus dans la conception originale.

- ii) **Composante 2. Développement de la filière aquacole:** cette composante complète la composante 1 et vise à renforcer l'efficacité tout au long de la filière aquacole, en concentrant les efforts et les ressources du programme sur des opérations qui incluent directement des petits exploitants ou bénéficient à la majorité des petits exploitants. Les deux principales interventions sont les suivantes: i) élaboration de filières aquacoles reposant sur les petits exploitants, à travers notamment la promotion de partenariats public-privé-producteur (4P) et d'investissements au profit des entreprises de soutien à l'aquaculture et des groupes de petits pisciculteurs sur la base de concours de plans d'activité et ii) mise en place d'un environnement propice et de services de soutien pour le secteur de l'aquaculture. Aucune nouvelle activité ne sera lancée, étant donné que le déficit de financement était déjà inclus dans la conception originale.

12. **Résultats attendus.** i) Amélioration de la production, de la productivité, de la sécurité alimentaire et de l'alimentation des petits exploitants et ii) efficacité accrue dans la filière des poissons et des produits de la pêche à travers la promotion d'une approche commerciale à toutes les échelles. Aucun nouveau résultat n'est prévu, étant donné que le déficit de financement était déjà inclus dans la conception originale.

## C. Avantages, coût et financement

### Coût du programme: financements initial et additionnel

13. Le coût du programme initial, soit 143,3 millions d'USD, reste identique, étant donné qu'il prenait déjà en compte le déficit de financement identifié lors de la conception. Le financement additionnel de 27,9 millions d'USD comblera donc le déficit de financement prévu. Le tableau ci-dessous résume les coûts du programme, y compris le financement additionnel.

Tableau 1  
**Coût du programme par composante et par source de financement**  
(en milliers d'USD)

Composante	Prêt du FIDA		Financement additionnel du FIDA		FAO		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Développement des petites exploitations d'aquaculture	19 300	24,2	15 900	20,0	400	0,5	16 300	20,4	27 800	34,9	79 700	55,6
2. Développement de la filière aquacole	14 200	25,4	11 600	20,8	-	-	27 300	48,9	2 700	4,9	55 800	39,0
3. Gestion, suivi et évaluation du programme	6 500	83,3	400	5,1	-	-	-	-	900	11,6	7 800	5,4
<b>Coût total du programme</b>	<b>40 000</b>	<b>27,9</b>	<b>27 900</b>	<b>19,5</b>	<b>400</b>	<b>0,3</b>	<b>43 600</b>	<b>30,4</b>	<b>31 400</b>	<b>21,9</b>	<b>143 300</b>	<b>100,0</b>

### Stratégie et plan de financement du programme: financements initial et additionnel

14. Au moment de la conception, le financement du programme incluait un prêt du FIDA de 40 millions d'USD, une contribution de la FAO de 0,4 million d'USD, une contribution des bénéficiaires de 43,6 millions d'USD, une contribution du Gouvernement de 31,4 millions d'USD (couvrant les taxes, les salaires, etc.) et un déficit de financement de 27,9 millions d'USD. La stratégie/le plan qui sous-tend le financement additionnel consiste à accroître le montant du financement du FIDA de 27,9 millions d'USD pour porter le financement total du FIDA à 67,9 millions d'USD au titre du cycle 2016-2018 du SAFFP. Le financement du FIDA représentera 47,4% du coût total initial, tandis que le financement additionnel représentera 19,5%.

Tableau 2

#### Coûts du programme par catégorie et par source de financement (en milliers d'USD)

Composante	Prêt du FIDA		Financement additionnel du FIDA		FAO		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Travaux de génie civil	500	5,4	300	3,2	-	-	8 400	90,3	100	1,1	9 300	6,6
Consultants (études et assistance technique)	10 200	47,0	9 500	43,8	300	1,4	-	-	1 700	7,8	21 700	15,1
Biens, services et intrants	11 200	18,5	10 700	17,7	100	0,2	35 200	58,2	3 300	5,4	60 500	42,3
Dons	7 400	50,0	7 400	50,0	-	-	-	-	-	-	14 800	10,3
Dépenses de fonctionnement	5 000	74,6	-	-	-	-	-	-	1 700	25,4	6 700	4,6
Salaires et indemnités	5 700	18,8	-	-	-	-	-	-	24 600	81,2	30 300	21,1
<b>Coût total du programme</b>	<b>40 000</b>	<b>27,9</b>	<b>27 900</b>	<b>19,5</b>	<b>400</b>	<b>0,3</b>	<b>43 600</b>	<b>30,4</b>	<b>31 400</b>	<b>21,9</b>	<b>143 300</b>	<b>100,0</b>

### Profil et plan de décaissement: financements initial et additionnel

15. Les montants autorisés alloués aux catégories de dépenses au titre du financement du FIDA seront augmentés pour prendre en compte le financement additionnel. Toutefois, aucun changement n'est prévu par rapport au mécanisme de décaissement prévu dans la conception d'origine du programme. Comme prévu, les fonds du programme transiteront par deux comptes désignés (au niveau national et des comtés) fonctionnant selon un système d'avances temporaires, et chacun d'eux recevra directement du FIDA un dépôt initial d'un montant approprié. Le premier compte désigné sera ouvert par le Ministère des finances kényan pour les activités exécutées à l'échelle nationale par le SDFA&BE et ses institutions, tandis que le second recevra des fonds du FIDA destinés aux activités qui seront menées dans les comtés ciblés par le programme. Pour chaque compte désigné, un compte bancaire opérationnel local libellé en shillings kényans sera ouvert et géré par le MoALF&I. Les flux de fonds ultérieurs vers ces comptes seront fondés sur des demandes de réapprovisionnement qui seront effectuées sur présentation de demandes de retrait, conformément aux directives et procédures du FIDA.

### Résumé des avantages et analyse économique: financements initial et additionnel

16. **Avantages du programme et bien-fondé économique.** Le programme devrait générer des avantages pour tous les acteurs impliqués dans la production, la transformation, l'ajout de valeur et le commerce de poissons et de produits de la pêche issus du secteur aquacole en plein essor, essentiellement sous la forme d'un accroissement des revenus des petits exploitants tirés de la production halieutique durable sur le plan financier et environnemental. Les avantages concernent également les communautés rurales, dont l'état nutritionnel s'améliorera; les consommateurs domestiques qui bénéficieront d'un accès accru à des poissons à des prix abordables; le pays dans son ensemble, grâce à des économies de devises liées à la substitution des importations; et au Gouvernement, qui profitera de recettes fiscales supplémentaires.

17. **Analyse économique.** La viabilité du programme du point de vue de l'économie kényane a été estimée par le biais d'une analyse économique coûts-avantages fondée sur des modèles illustratifs et les prix du marché<sup>1</sup>. Compte tenu de la valeur des avantages qui résulteront des interventions menées dans le cadre du programme, le taux de rentabilité économique interne a été estimé à 21,1% et la valeur actuelle nette à un montant équivalent à 74,5 millions d'USD. Une analyse de sensibilité a démontré que le programme était assez sensible à une réduction de la productivité et/ou des prix du poisson mais solide face à un risque d'augmentation des coûts et/ou de baisse du nombre de bénéficiaires adoptant les améliorations proposées en matière de production. Ces résultats servent à justifier les investissements effectués dans le cadre du programme.

#### **Durabilité**

18. Le programme intègre la durabilité économique. Le renforcement et l'utilisation des structures locales et des services publics existants devraient permettre d'établir un cadre institutionnel solide qui favorisera la durabilité. Le positionnement du programme comme initiative à durée déterminée contribuant à un programme ouvert de 4P du Gouvernement est attrayant du point de vue de la viabilité de l'investissement, mais n'attire pas l'attention sur l'engagement constant de la part du Gouvernement en vue d'assurer les dépenses récurrentes nécessaires pour maintenir les services d'appui sur le terrain.

### **III. Risques associés à la mise en œuvre des activités au titre du financement additionnel**

#### **Risques inhérents au programme (y compris les risques fiduciaires) et mesures d'atténuation: financements initial et additionnel**

19. La gestion financière du programme sera régie par la réglementation financière de 2015 du Gouvernement, la loi de gestion des finances publiques de 2012 et les directives du FIDA prévues dans l'accord de financement, telles que communiquées dans le manuel d'exécution du programme. Le programme adoptera des systèmes appropriés, notamment la planification financière en fonction du plan de travail et budget annuel, la comptabilité et l'information financière, la gestion des flux de fonds, la passation des marchés et les activités d'audit. La supervision sera assurée par la direction du MoALF&I, le SDFA&BE, le CPP et le Ministère des finances kényan.
20. **Évaluation des risques liés à la gestion financière.** Selon l'évaluation initiale, les risques inhérents ont été considérés comme "élevés", sur la base de la note attribuée par Transparency International et des derniers rapports sur les dépenses publiques et la responsabilité financière. Toutefois, étant donné que le MoALFI possède une expérience en matière de gestion des projets financés par le FIDA, la notation devrait s'améliorer à mesure que des mesures d'atténuation des risques seront mises en place. Aucun risque fiduciaire, autre que ceux prévus dans le financement initial, n'est envisagé, étant donné que cette demande de financement vise à combler un déficit déjà inclus dans la conception originale du programme.

#### **Catégorie environnementale et sociale: financements initial et additionnel**

21. Selon la classification des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique, le programme est placé dans la catégorie B. Toutefois, après l'achèvement de la conception du programme, un comté supplémentaire, Kajiado, a été ajouté, et son examen a été prévu, sous réserve de la disponibilité de fonds supplémentaires et de la réalisation d'un examen dans le cadre des PESEC.

<sup>1</sup> En se fondant sur les valeurs de 2017 en termes constants pendant 20 ans, un facteur de conversion (FC) des investissements de 0,88, un FC des salaires de 0,70, un FC des aliments pour poisson importés de 0,85 et un taux d'actualisation de 10%.

- Classification du risque climatique: financements initial et additionnel**
22. Le risque climatique global du programme est jugé **modéré**. Étant donné que les activités de petite aquaculture seront la principale priorité du programme, la viabilité environnementale et l'adaptation aux effets des changements climatiques sont des thèmes transversaux pour le programme. La note relative aux PESEC recense les risques environnementaux et risques climatiques potentiels et propose des mesures d'atténuation, notamment la promotion de technologies d'aquaculture climatiquement rationnelle<sup>2</sup> et des pratiques visant à réduire au minimum l'incidence des changements climatiques tout en assurant un équilibre entre les revenus et les objectifs de sécurité alimentaire dans l'adaptation aux effets des changements climatiques. L'un des principaux objectifs du programme sera de veiller à ce qu'une attention suffisante soit accordée à l'eau, en termes de qualité et de quantité, ainsi qu'aux zones agro-écologiques appropriées pour le développement de l'aquaculture.

#### IV. Exécution

- Respect des politiques du FIDA: financements initial et additionnel**
23. La conception du programme est conforme à toutes les stratégies et politiques du FIDA pertinentes, notamment le Cadre stratégique 2016-2025; la Politique en matière de ciblage; la Politique concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans les opérations du FIDA; la Stratégie concernant les changements climatiques; la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement; les PESEC; la Stratégie concernant le secteur privé; la Politique en matière de finance rurale; le Cadre relatif à l'efficacité en matière de développement; la Politique en matière de S&E, d'innovation et de gestion des savoirs; les Directives pour la passation des marchés; la Politique en matière de supervision et d'appui à l'exécution; et la Politique en matière de prévention de la fraude et de la corruption.

##### **Cadre organisationnel**

- Coordination du programme, gestion financière, passation des marchés et gouvernance: financements initial et additionnel**
24. L'organisme chef de file du programme est le SDFA&BE qui relève du Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'irrigation. Un CPP, présidé par la Secrétaire principal du SDFA&BE, a été créé pour fournir des orientations générales. Une UCP sera établie pour assurer la coordination et la gestion au jour le jour, tandis que des équipes d'exécution du programme au niveau des comtés seront mises en place dans chacun des comtés ciblés afin de superviser la mise en œuvre des activités du programme avec l'appui d'une équipe d'assistance technique, tel que prévu dans la conception originale du programme.
- Approches de la gestion des savoirs, du suivi-évaluation, de l'apprentissage et de la communication stratégique: financements initial et additionnel**
25. **Gestion des savoirs et suivi-évaluation.** L'UCP assumera la responsabilité générale des activités constantes de suivi et évaluation (S&E) et rendra régulièrement compte des progrès accomplis et de la réalisation des objectifs, des grandes étapes et des résultats du programme. Un système de S&E au niveau du programme sera mis en place conformément aux exigences du FIDA et aligné sur le Système national intégré de suivi et évaluation du Kenya. En outre, au cours de la première année de mise en œuvre, un manuel détaillé de S&E sera élaboré afin

<sup>2</sup> Le programme définit "l'aquaculture climatiquement rationnelle" comme "l'intégration de la sélection de sites appropriés, le développement de services d'approvisionnement en eau fiables toute l'année, la sélection d'espèces (en particulier des espèces à maturation rapide) et de capacités de charge appropriées et par exemple, la promotion de pompes à énergie solaire/éolienne pour pomper l'eau jusqu'aux éclosiers ou aux installations de transformation, de simples interventions au niveau des exploitations (par exemple couvrir les bassins avec des revêtements résistants aux ultraviolets pour réduire les pertes d'eau, adopter des mesures de lutte contre l'érosion des sols, veiller à ce que les bassins soient bien conçus et d'une profondeur appropriée pour conserver l'eau, mettre en place des systèmes d'aquaponie pour limiter l'utilisation de l'eau et des terres), en mettant l'accent sur une efficacité optimale de l'utilisation de l'eau."

de préciser les rôles et les responsabilités des différents acteurs du programme concernant le suivi et la gestion des résultats ainsi que les modalités de collecte et de gestion des données. Une évaluation des capacités en matière de S&E sera effectuée dans les comités ciblés afin de recenser d'éventuelles lacunes et de proposer des activités de renforcement des capacités.

26. Les services relatifs aux savoirs répondront aux besoins des bénéficiaires par le biais d'une approche reposant sur l'apprentissage par la pratique et d'une analyse rigoureuse des enseignements. Le programme partagera les enseignements tirés à travers la mise en réseau des savoirs, des activités d'apprentissage et des publications. Des possibilités de partage des connaissances et des activités d'apprentissage Sud-Sud fourniront aux bénéficiaires des connaissances et des données d'expérience récentes, comme prévu dans la conception originale du programme.

**Modifications proposées à l'accord de financement du programme**

27. Les trois composantes du programme ont été maintenues telles qu'elles avaient été prévues lors de la conception. Les dispositions institutionnelles et opérationnelles restent identiques. L'accord de financement du programme sera modifié en vue d'augmenter le montant du prêt du FIDA d'une somme supplémentaire de 27,9 millions d'USD pour combler le déficit de financement déjà intégré dans la conception du programme. Cela portera le financement total du FIDA à 67,9 millions d'USD. Le prêt additionnel sera libellé en euros.

## **V. Instruments et pouvoirs juridiques**

28. Un accord de financement signé entre la République du Kenya et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement sera consenti à l'emprunteur. Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration, l'accord de financement en vigueur sera modifié afin de prendre en compte le financement additionnel.
29. La République du Kenya est habilitée, en vertu des lois en vigueur dans le pays, à recevoir un financement du FIDA.
30. Je certifie que le financement additionnel proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

## **VI. Recommandation**

31. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement additionnel proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Kenya un prêt additionnel à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à vingt-quatre millions cent cinquante mille euros (24 150 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Gilbert F. Hougbo  
Président

## Original Logical Framework fully reflected the Additional Financing

Results Hierarchy	Indicators				Means of verification			Assumptions (A) and Risks (R)
	Name	Base-line <sup>3</sup>	Mid-Term	End Target	Source	Frequency	Responsible	
Outreach:	▪ # of persons receiving technical and/or financial services promoted or supported by the Programme. <sup>4</sup>	0	150,000 (25,000 HH)	213,000 (35,000 HH)	Fisheries enterprise records, Economic Surveys, Programme reports, baseline and impact studies.	Annual.	PCU and Counties.	A: Supportive policy and legal framework.
Goal: Reduced poverty and increased food security and nutrition in rural communities.	▪ # households have improved asset ownership index compared to baseline <sup>3</sup>	0	17,750	35,500	RIMS baseline and impact surveys, household survey.	Year 1, mid-term & Year 8.	PCU.	A: Favourable conditions for domestic fish trade.
	▪ % good dietary diversity (data for households and women). <sup>5</sup>	0	30% increase	60% increase	RIMS baseline and impact surveys, household survey.	Year 1, mid-term & Year 8.	PCU.	A: Favourable conditions for domestic fish trade.
Development Objective: To increase the incomes, food security and nutritional status of the wider communities of poor rural households involved in aquaculture in the targeted Counties.	▪ % of target households reporting increased annual net income from baseline, disaggregated by fish farmers, processors and traders. <sup>3</sup>	0	30%	50%	Fisheries enterprise records, Economic Surveys, Programme reports, baseline and impact studies	Annual.	PCU.	A: Favourable conditions for aquaculture farming.
	▪ % increase in national annual fish consumption, (current national average 3.6 kg/capita).	0	10%	25%	Household Food Survey.	Year 1, mid-term & Year 8.	PCU, MoALF.	A: Supportive GoK foreign trade policy for fish.
Outcomes/Components: Outcome 1: To improve production, productivity as well as food security and nutrition of smallholder farmers.	▪ # households reporting an increase in production and graduated from level 1 (subsistence) to level 2 (semi-commercial). <sup>3</sup>	0	11,700	16,400	Economic Surveys, Programme reports (baseline and impact studies), specific survey to monitor performance of farmers targeted under Component 1 (in particular level 1 farmers).	Six-monthly.	PCU, service provider	
	▪ Composite index of market prices of fish and fish products in Programme areas.	100	95	80	Price monitoring sample surveys in target and control areas.	Six-monthly	Service provider.	(A) Prices and costs fall with greater value chain efficiency.
	▪ # households reporting adoption of environmentally sustainable and climate resilient technologies and practices. <sup>3</sup>	0	15,000	24,800	Programme reports (baseline and impact studies).	Annual.	PCU.	
	▪ # persons reporting an increase in consumption of fish. <sup>3</sup>	0	120,000	300,000	Programme reports (baseline and impact studies).	Annual	PCU	
Outputs: 1.1 Enhanced smallholder aquaculture production.	▪ # households accessing aquaculture production input and/or technological packages. <sup>3</sup>	0	20,000	29,900	PCU M&E surveys and reports.	Six - monthly.	PCU.	R: Poor maintenance of investments and/or inadequate business skills result in early collapse of individual/ group fish production or support enterprises.
	1.2 Development of enterprises in support of smallholder aquaculture production.	▪ # fishponds constructed, upgraded or rehabilitated and stocked with fish in an environmentally sustainable and climate smart manner.	0	20,000	29,900	PCU M&E surveys and reports.	Six-monthly.	PCU.
	▪ # persons trained in business management. <sup>6,3</sup>	0	25,000	30,400	PCU M&E surveys and reports.	Six-monthly.	PCU.	
1.3 Community nutrition initiatives.	▪ # households provided with targeted support to improve their nutrition. <sup>3</sup>	0	25,000	35,400	PCU M&E surveys and reports.	Six-monthly.	PCU	

<sup>3</sup> All without-Programme data to be determined in baseline survey and verified/updated at Programme start.

<sup>4</sup> All target groups are disaggregated by gender and age. Each farmer or non-producing value chain actor represents an average household of six persons.

<sup>5</sup> Good dietary diversity for households defined as intake of ≥5 food groups out of 12 food groups, and for women intake of ≥5 food groups out of 10 food groups.

<sup>6</sup> Including: (i) fish production practices and technologies; (ii) fish farming as a business; (iii) good environmental and climate smart farm management; and (iv) off-farm activities, such as post-harvest handling; food safety, hygiene.

Results Hierarchy	Indicators				Means of verification			Assumptions (A) and Risks (R)
	Name	Base-line <sup>3</sup>	Mid-Term	End Target	Source	Frequency	Responsible	
Outcome 2: To improve the efficiency of the value chain in fish and fish products by promoting a business approach at all scales.	▪ value of fish products marketed by Programme beneficiaries. <sup>7</sup>	0	USD 70 million	USD 110 million	Economic Surveys, Programme reports, baseline and impact studies.	Annual.	PCU, MoALF and Counties.	A: Favourable climate conditions and no disease outbreak. R: Limited local fish marketing opportunities for lack of local purchasing power.
	▪ # supported rural aquaculture related enterprises reporting an increase in profit.*	0	105	240	PCU M&E surveys and reports.	Annual.	PCU, MoALF and Counties.	A: Favourable climate conditions and no disease outbreak. R: Limited local fish marketing opportunities for lack of local purchasing power.
Outputs: 2.1 Smallholder-based aquaculture value chain development.	▪ # persons trained in business management. <sup>3</sup>	0	5,000	15,760	PCU M&E surveys and reports.	Six-Monthly.	PCU.	R: High transaction costs deter enterprises from entering outgrower arrangements with Programme smallholders.
	▪ # smallholder households included in outgrower schemes and linked to the market. <sup>3</sup>	0	3,500	9,360	PCU M&E surveys and reports.	Six-monthly.	PCU.	R: High transaction costs deter enterprises from entering outgrower arrangements with Programme smallholders.
	▪ # aquaculture-related enterprises accessing business development services.*	0	5,000	14,000	PCU M&E surveys and reports.	Six - monthly.	PCU.	R: High transaction costs deter enterprises from entering outgrower arrangements with Programme smallholders.
2.2 Aquaculture sector enabling environment and support services.	▪ # extension officers trained by the Programme. <sup>3</sup>	0	170	170 <sup>8</sup>	PCU M&E surveys and reports.	Six monthly.	PCU.	
	▪ # knowledge management products developed to support aquaculture.	0	15	25	PCU M&E surveys and reports.	Biannual.	PCU.	A: Supportive policy and legal framework.
	▪ # regulations and policies proposed for decision makers for ratification / approval	0	1	2	PCU M&E surveys and reports.	Six-monthly.	PCU.	A: Supportive policy and legal framework.

<sup>7</sup> The baseline value for different fish products will be estimated during baseline survey.

<sup>8</sup> Exact number to be defined during needs assessment.